



MAIRIE
DE

ARTIGNOSC SUR VERDON

54 Chemin des Planets
Code Postal : 83630
Tél. : 04.94.80.70.04

ARRETE N° 2026-02-010

**Portant temporairement restriction de circulation
à l'occasion de travaux d'élagage**

Le Maire d'ARTIGNOSC-SUR-VERDON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,
Vu les travaux d'élagage prévu en date du 24 février 2026,
Considérant qu'il y a lieu pour assurer la sécurité des usagers d'interdire la circulation sur la voie chemin des Bouissets,
Vu l'intérêt général,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le mardi 24 février 2026 de 08h00 à 18h00, la circulation est interdite sur Le chemin des Bouissets.

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques de la commune.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Maire et la brigade de gendarmerie sont chargées chacun en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en Mairie.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté et rappelle que conformément aux termes de l'article R.421-1 du code de justice administrative, il peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de TOULON (5 rue Racine – CS40510 – 83041 TOULON Cedex 9), ou par voie dématérialisée via l'application informatique « *Télérecours Citoyens* » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de Gestion
- Comptable de la collectivité.
- A l'intéressé

Fait à ARTIGNOSC SUR VERDON
le 23 février 2026,

Le Maire,
Serge CONSTANS

